



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
www.dreux-agglomeration.fr

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

---

TECHNIQUE  
DÉCHETS

### Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

N°2022-189  
Rapporteur : Loïc BARBIER

---

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	56
Nombre de pouvoirs	14
Votants	70
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

#### Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGES Intérieur

028-200040277-20220627-2022-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022  
Affichage : 07/07/2022

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

**Absent(s)/Excusé(s) :**

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

**Pouvoir(s) :**

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

## **Il a été exposé que,**

Conformément aux articles L.2224-17-1 et D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (RPQSP) est présenté annuellement au conseil communautaire.

Le contenu du rapport est défini par voie réglementaire et comprend :

- des indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries ...), ainsi qu'à leur traitement,
- des indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement...

Le RPQSP 2021 fait état des principaux éléments suivants :

### **1- Tonnages des collectes 2021 :**

- 29 638 tonnes d'Ordures Ménagères,
- 6 714 tonnes de Multimatériaux,
- 3 359 tonnes de Verre,
- 4 514 tonnes de déchets végétaux et biodéchets (hors déchetterie),

### **2- Tonnages des déchetteries (11 déchetteries sur le territoire) :**

- 13 017 tonnes de déchets végétaux,
- 11 668 tonnes d'encombrants,
- 12 609 tonnes de gravats,
- 1 296 tonnes de métaux,
- 1 363 tonnes de mobilier,
- 46 tonnes de pneumatiques,
- 4 880 tonnes de bois,
- 1 052 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),

### **3- Les points d'apport volontaire**

L'apport volontaire est présent sur une partie du territoire en complément ou en mode de collecte principal.

Le principal atout de ce type de collecte pour les usagers est, contrairement aux bacs individuels, d'avoir une capacité de stockage élevée et d'être disponible 24h/24h et 7 jours sur 7.

Les flux ordures ménagères, emballages, papier et verre sont représentés.

Nombre de PAV selon flux (aériens et enterrés confondus) :

- OM : 105
- Emballages-Papier : 370
- Verre : 240

6% des ordures ménagères, 5% des emballages et 44 % de verre sont collectés en points d'apport volontaire

### **4- Faits marquants intervenus en 2021**

L'année 2021 a été encore une fois impactée par la pandémie. Même si ses effets ont été moindres, les missions de collectes, de gestion, de suivi de budget, de contrôle qualité avec les préconisations nécessaires adoptées depuis 2020 ont été prolongées

Les collectes ont donc été maintenues, et ce, sur l'ensemble des flux. Les précautions ont été conservées au quotidien : départs et retours décalés, masques dans les locaux et en cabine,

028-200040277-20220627-2022-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022  
Affichage : 07/07/2022

désinfection des camions, mise à disposition de véhicules légers afin d'éviter une trop grande proximité...

La réorganisation de la direction, initiée en 2020 a été poursuivie. Plusieurs agents ont connu une mobilité interne et de nouveaux arrivants sont été recrutés.

De nombreux chantiers ont été lancés en 2021 : le Document Unique des Evaluation des Risques Professionnels, le travail de fond sur la sécurisation des collectes et l'arrivée d'un assistant de prévention, les nombreux travaux qui ont été lancés dans les communes (ceux qui étaient prévus en 2020 et ceux de 2021).

**5- Communication / Sensibilisation :**

Le service prévention et qualité déchets met en place des actions de communication à destination du grand public : programmes scolaires, événementiels, programmes de l'Eco'Logis...

Ces actions ont été moins importantes à la suite des restrictions liées à la COVID, notamment au niveau de l'accueil du public. Les usagers ont également été vigilants et les inscriptions aux ateliers ont été moins nombreuses.

Le programme pédagogique pour les écoles primaires (CM1-CM2), a débuté en février 2021, avec 5 classes inscrites pour un effectif de 119 enfants. 9 établissements se sont inscrits au programme Eco'Visa (à destination des collégiens et lycéens), soit 235 élèves.

**6- Bilan financier :** Le bilan financier a été présenté lors de l'adoption du compte administratif 2021.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1, L.1411-13 et D. 2224-1 et suivants -et son annexe XIII ;

**Vu** l'avis de la Commission déchets du 8 juin 2022 ;


**Vu** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 16 juin 2022.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**ARTICLE 1 : DONNE** un avis favorable sur le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

**ARTICLE 2 : DIT** que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 06/07/2022</b></p>  <p><b>Le Président</b> <b>Gérard SOURISSEAU</b></p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022